



Strasbourg le 30 septembre 2016

CDL-DEM-OJ(2016)001ann
Or. angl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)
Jeudi 13 octobre 2016 de 15h00 à 16h30**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour**2. Turquie**

La Sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis ([CDL\(2016\)033](#)) sur la suspension de l'article 83 de la Constitution de la Turquie (inviolabilité parlementaire) ([CDL-REF\(2016\)056](#) ; voir également le document [CDL-REF\(2016\)055](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Frendo, de M. Meridor, de Mme Omejec, de M. Scholsem et de M. Tuori.

3. Bosnie-Herzégovine

La Sous-commission est invitée à discuter du projet de mémoire amicus curiae ([CDL\(2016\)032](#)) pour la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine sur le mode d'élection des délégués à la Chambre des peuples du Parlement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2016\)050](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet de mémoire amicus curiae a été rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Scholsem et de M. Vilanova Trias.

4. Autres questions